

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2088

28 août 2008

### SOMMAIRE

AIPP Asia Soparfi S.à r.l. ....	100219	Kuranda S.A. ....	100219
Althe S.A. ....	100196	Lagena Holding Company AG ....	100195
Al Wangerten SCI ....	100215	LaSalle German Income and Growth 2 Lu- xembourg S.à r.l. ....	100210
Ateliers Koch S.A. ....	100196	Leyla S.A. ....	100218
Berwick Global Research S.à r.l. ....	100189	LFS Multi-Family Office S.A. ....	100191
ChemCore S.A. ....	100190	Lux Inseco S.A. ....	100191
Cirio Holding Luxembourg S.A. ....	100218	Lybra Acquisition Company S.à r.l. ....	100199
Companies & Trusts Promotion S.A. ...	100217	Lybra Acquisition Company S.à r.l. ....	100224
Del Monte Finance Luxembourg S.A. ...	100218	Miwwelhaus Koeune S.A. ....	100196
Divemi S.A. ....	100193	Moeller S.à r.l. ....	100191
Dragon S.A. ....	100198	Narua S.A. ....	100223
Dudimmo S.A. ....	100184	Oakwood Global Finance Management S.A. ....	100220
Emred International S.A. ....	100199	Oakwood Global Finance S.C.A. ....	100222
Etre S.A. ....	100199	OPENB S.A. ....	100198
Eurofortius S.A. ....	100221	Paris Euro Fashion S.A. ....	100213
Ferrolti International S.A. ....	100222	PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS ....	100219
Fincopper S.A. ....	100194	Penta CLO 1 S.A. ....	100189
FKS Investments Holding S.A. ....	100197	Petrocommerce Finance S.A. ....	100190
Futuralia S.A. ....	100196	Petrus Holding S.A. ....	100199
GAP-W International Sàrl ....	100221	Romaco S.A.H. ....	100221
GAP-W International SV ....	100221	S. à r.l. WUST Construction LUXEM- BOURG ....	100212
Gecomad S.à r.l. ....	100206	Scala Advisory S.A. ....	100207
GLL Management Company S.à r.l. ....	100208	Schaus S.A. ....	100198
Grand Hôtel Billia Holding S.A. ....	100197	SGI Management S.A. ....	100197
HDF Sicav DIVM (Lux) ....	100223	Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l. ...	100203
IMM.- International S.A. ....	100205	Talkster Europe S. à r.l. ....	100178
Indiact S.à r.l. ....	100214	Tref Investments S.A. ....	100198
Invester S.A. ....	100197	WJH Holdings Sàrl ....	100220
InVino S.A. ....	100190	Woodlander Project S.A. ....	100218
IRI Lux SA ....	100224		
IRI Lux SA ....	100224		
Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A. ....	100189		
Kingspan Luxembourg S.à r.l. ....	100191		

**Talkster Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.717.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of June.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Iprop Management Inc., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Arawak Trust Company, Arawak Chambers, Road Town, Tortola, BVI, registered with the BVI trade and companies register under number 428472, represented by Mr David Mackie, the sole director, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Freeport (Bahamas) on 3 June 2008.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Talkster Europe S. à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The object of the Company is the development of software and provision of services for the communications market including mobile and fixed line telephony market and the sale of software and services to both business and consumer sectors.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at Euro twelve thousand five hundred (Euro 12,500), represented by fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of EUR twenty- five cents (EUR 0.25) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers; may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by: any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers

attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31st December the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
lprop Management Inc., prenamed: fifty thousand .....	(50,000)
Total: fifty thousand .....	(50,000)

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of Euro twelve thousand five hundred (Euro 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately Euro one thousand five hundred (Euro 1,500).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at one (1). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time

- Mr Ingor Meuleman, whose professional address is at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. The registered office is established at 1, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Iprop Management Inc, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Arawak Trust Company, Arawak Chambers, Road Town, Tortola, BVI, inscrit auprès du registre de commerce des BVI sous le numéro 428472, représentée par Monsieur David Mackie, le directeur unique, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Freeport (Bahamas) le 3 juin 2008.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Talkster Europe S. à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société est le développement de logiciels (software) et la provision de services pour le marché de communications, incluant les lignes de téléphones fixes et mobiles, la vente de logiciels et les services aux secteurs affaires et consommateurs privés dans ce contexte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR vingt cinq cents (EUR 0.25) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
Iprop Management Inc, susmentionné: cinquante mille .....	(50,000)
Total: cinquante mille .....	(50,000)

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de Euro douze mille cinq cents (Euro 12,500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

*Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement Euro mille cinq cents (Euro 1,500).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de un (1). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Ingor Meuleman, dont l'adresse professionnelle est au 1, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2008, LAC/2008/24291. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. Eur 0,50% = 62,50.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008101217/5770/369.

(080116645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Dudimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.744.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois "CORSO INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Norbert MEISCH, qualifié ci-après.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois "LIBERTY CITY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean- Pierre Brasseur,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "DUDIMMO S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'immeubles bâtis ou non-bâtis faisant partie de l'actif net de la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations) commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1<sup>er</sup> et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouvera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "CORSO INVEST S.A.", prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2) La société "LIBERTY CITY S.A.", prédésignée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
  - b) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;
  - c) Monsieur Patrick WILWERT, employé privé, né à Luxembourg 30 juillet 1977, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, aux fonctions:
  - de président du conseil d'administration, et
  - d'administrateur-délégué de Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008. Relation GRE/2008/3132. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%=155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101233/231/236.

(080117089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 95.474.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mai 2008, les actionnaires ont décidé:

1) de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse au 98, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique
- Léon A. Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles, Belgique
- Baron Berghmans, avec adresse au 28, rue Charles Dubois, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) de renouveler le mandat de H.R.T. Revision, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101159/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Berwick Global Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 101.082.

La convention de domiciliation conclue entre Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, et la société BERWICK GLOBAL RESEARCH S.à r.l., société à responsabilité limitée, en date du 25 mai 2004, a pris fin en date du 23 juillet 2008, avec prise d'effet au 23 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> Christophe ANTINORI

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008100869/1384/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.750.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2008*

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat du nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008100894/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Petrocommerce Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.294.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2008*

Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

Le mandat du nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008100895/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**InVino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 71.393.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101246/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03159. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101330/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00962. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

100191

**LFS Multi-Family Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 juillet 2008 que:  
- le siège social de la société est transféré du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100859/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12283. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.641.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101338/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00949. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Les comptes annuels au 30 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101339/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00948. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Lux Inseco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.  
R.C.S. Luxembourg B 94.702.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX INSECO S.A.", avec siège social à L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro

865 du 22 août 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.702.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant à Bofferdange, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves BOULOGNE, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence d'un montant de cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,00) afin de porter le capital souscrit de son montant présentement de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) par la création et l'émission de trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnariat.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ainsi intervenue.

4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- "Lëtzebuenger Journal" du 5/6 juillet 2008 et du 15 juillet 2008.

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1657 du 5 juillet 2008 et numéro 1727 du 14 juillet 2008.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les six cent vingt (620) actions représentant l'intégralité du capital social, trois cent dix (310) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00) par la création de trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale reconnaît qu'en relation avec cette augmentation de capital, les autres détenteurs existants de titres de la société "LUX INSECO S.A.", absents et non représentés, ont renoncé régulièrement à leur droit de souscription préférentiel relatif à la présente augmentation de capital.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions ainsi créées l'actionnaire suivant: "LUX TERRA IMMO S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.836, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yves BOULOGNE, prénommé.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue:

"LUX TERRA IMMO S.A.", prénommée,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, paragraphe un, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), représenté par quatre mille (4.000) actions de cinquante euros (EUR 50,00) chacune."

100193

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ferron, L. Tran, Y. Boulogne, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. LAC/2008/31057. — Reçu à 0,50 %: huit cent quarante-cinq euros (€ 845,00).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Emile Schlessler.

Référence de publication: 2008101784/227/81.

(080117736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Divemi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.207.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIVEMI S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.207, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 1129 du 7 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal KULAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 8.000 (huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de LOZANO S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République du Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.P. SADDI, Ch. KULAS, G. PREAUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 23 juillet 2008. LAC/2008/30613. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008101786/208/57.

(080117463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

### **Fincopper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.077.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Sergio BERTASI et Sandro CAPUZZO, employés privés, demeurant à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "FINCOPPER S.A.", avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 95077,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C n° 917 du 8 septembre 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 7 juillet 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 juillet 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou

l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

3) Que dans sa réunion du 7 juillet 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 4.250.000 (quatre millions deux cent cinquante mille Euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros) à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros),

par l'émission de 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire de la société, Monsieur Aleardi Romano, plus amplement renseigné au susdit procès-verbal du 7 juillet 2008,

lequel a souscrit à la totalité des 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) actions nouvelles et les a libérées intégralement moyennant conversion partielle en capital et incorporation au capital d'une créance s'élevant à EUR 4.250.000,00 (quatre millions deux cent cinquante mille Euros) que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après, les autres actionnaires de la société ayant, pour autant que de besoin, déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T Révision S.A., avec siège social à Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que: ...

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 42.500 actions d'une valeur nominale de EUR 100 de FINCOPPER S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de FINCOPPER S.A. de EUR 4.250.000 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Lequel rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune "

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 24.350,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CAPUZZO, S. BERTASI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 18 juillet 2008. LAC/2008/29921. — Reçu vingt et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 21.250,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101748/208/88.

(080117502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

#### **Lagena Holding Company AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.584.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101743/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01265. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Miwwelhaus Koeune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 64.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101739/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01258. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Ateliers Koch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 107.347.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101738/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01257. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Althe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 72.793.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101675/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2008, réf. DSO-CS00580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Futuralia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 105.515.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101676/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Invester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.531.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour *INVESTER S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008101679/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00002. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.170.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour *GRAND HOTEL BILLIA HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008101681/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00003. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**FKS Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.695.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour *FKS Investments Holding S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008101684/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00007. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**SGI Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 111.234.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101677/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2008, réf. DSO-CS00579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**OPENB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour OPEN B S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101685/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00008. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Dragon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour DRAGON S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101686/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00009. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Tref Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.824.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour TREF INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101683/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00006. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Schaus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 104.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS S.A.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008101688/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04067. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Lybra Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.923.

Par résolutions signées en date du 23 juin 2008, l'associé unique a décidé de révoquer Allen Yurko, avec adresse au 4, Grosvenor Place, SW1X 7HJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour publication, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101710/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Etre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 41.325.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101674/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2008, réf. DSO-CS00578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

---

**Petrus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008101727/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07770. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Emred International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "EMRED INTERNATIONAL S.A" (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 71 916.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 23 septembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 941 du 09 décembre 1999, page 45153.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier KUCHLY, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michael GIL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie VICINI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'UN MILLION HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.825.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) par la création et l'émission de mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription et libération intégrale par un apport en numéraire des mille huit cent vingt-cinq (1'825) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) par l'actionnaire existant, Monsieur Magnus EMILSSON, demeurant à Bäckeliden 3A, SE - 41274, Goteborg, Suède, les autres actionnaires existants ayant renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit préférentiel de souscription lors de la souscription de ces actions nouvellement émises par la Société.

3.- Décision de supprimer la valeur nominale des mille huit cent cinquante-sept (1'857) actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social après augmentation de capital susréalisée;

4.- Décision de supprimer le capital autorisé à l'article trois (3), le délai pendant lequel le conseil d'administration a été autorisé d'augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, est venu à échéance.

5.- Modification de l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter les changements décidés aux points 1.- à 4.- ci-avant.

6.- Décision de réduire le nombre d'administrateurs de quatre (4) à trois (3) et modification de l'article cinq (5) des statuts.

7.- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000) et divisé en trente-deux (32) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) par action, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'UN MILLION HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.825.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) par action.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR), chaque action émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles, la personne suivante, en tant qu'actionnaire existant de la Société:

Monsieur Magnus EMILSSON, directeur de sociétés, demeurant à Bäckeliden 3A, SE - 41274, Goteborg, Suède.

*Intervention - souscription - libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur, Monsieur Magnus EMILSSON, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée le

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare, au nom et pour compte du souscripteur susnommé, souscrire les mille huit cent vingt-cinq (1.825) actions nouvelles, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, et déclare libérer, au nom du même souscripteur, entièrement par un versement en numéraire chaque action.

La preuve de ce paiement en numéraire d'UN MILLION HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.825.000.- EUR) a été apportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions existantes de la Société et qui constituent l'intégralité du capital social après l'augmentation de capital qui vient d'être réalisée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de supprimer purement simplement toute référence au capital autorisé existant de la Société, le délai légal pendant lequel le conseil d'administration a été autorisé d'augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé étant venu à échéance.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la suppression de la valeur nominale des actions et du capital autorisés évoqués ci-dessus et DECIDE que cet article TROIS (3) sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000.- EUR) représenté par mille huit cent cinquante-sept (1.857) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de réduire le nombre composant le conseil d'administration de la Société de quatre (4) à trois (3) et de modifier en conséquence l'article CINQ (5) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de onze mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, M. GIL, V. VICINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9569. - Reçu neuf mille cent vingt-cinq Euros (1.825.000.- à 0,5 % = 9.125.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101792/239/176.

(080117398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.770.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

(1) Citicorp Capital Investors Europe Limited, une limited company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à New Castle Corporate Commons, One Penn's Way, Operations One Building, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 0075117,

(2) Capital Ventures Nominees Limited, une limited company constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 8<sup>ème</sup> étage, 68 King William Street, Londres EC4N 7DZ (Royaume-Uni) et enregistrée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 03141022, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 9 mai 2008,

(3) CVC European Equity Partners II LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 981101628-2872450, représentée par son Associé Commandité CVC European Equity Partners II Limited, un limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 8 mai 2008,

(4) CVC European Equity Partners II (Jersey) LP, une limited partnership constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 00094, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity Partners II Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401 ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 mai 2008,

(5) Sticing Certificaathooders Kappa, Schiphol Boulevard 285, 1118 BH Schipol, Les Pays-Bas, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 9 mai 2008,

(6) Citi-Europe Co-Invest LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée dans l'Etat du Delaware, sous le numéro d'authentification 010247114-3395397, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 9 mai 2008,

(7) CVC European Equity Partners III LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12399, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 8 mai 2008,

(8) CVC European Equity Partners III Parallel Fund A LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12789, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-

même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 8 mai 2008,

(9) CVC European Equity Partners III Parallel Fund B LP, une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12790, représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III General Partner L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, PO Box 265, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12502, elle-même représentée par son Associé Commandité, CVC European Equity III Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 8 mai 2008,

(10) CVC Europe Enterprise (Domestic) LP, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-3394703, représentée par son Associé Commandité, CVC Europe Enterprise GP Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623, ici représentée par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 8 mai 2008,

(11) CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmanes, sous le numéro CR-12788, représentée par son Associé Commandité, CVC Europe Enterprise GP Limited, une limited company constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623,

Toutes représentées par Madame Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg en vertu de 11 procurations annexées annexées à un acte de constitution reçu par le notaire soussigné en date du 9 mai 2008, enregistré à Luxembourg 15 mai 2008, LAC/2008/19670

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leurs qualités de constituants et associés actuels de la société à responsabilité limitée "Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée par acte du notaire soussigné en date du 9 mai 2008,

déclarent, que dans le susdit acte de constitution:

1. la désignation du nom de l'associé désigné sub 5 dans ledit acte, a été éronément indiqué comme suit: "Stiching Certificatehouders Kappa"

alors que le nom de cet associé aurait du se lire comme suit: "Stiching Certificaathouders Kappa"

2. le nombre de parts souscrites par l'associé sub 12, savoir CVC Europe Enterprise (Cayman) LP, dans ledit acte, a été éronément indiqué comme suit:

CVC Europe Enterprise (Cayman) LP,

1,002 A Shares

1,003 B Shares

1,003 C Shares

1,003 D Shares

1,003 E Shares

187,194 AL 2 Shares

187,194 AL 2 Shares

187,193 AL 3 Shares

alors que le nombre correct de parts souscrites par cet associé aurait du se lire comme suit:

#### Version anglaise:

CVC Europe Enterprise (Cayman) LP,

1,002 A Shares

1,003 B Shares

1,003 C Shares

1,003 D Shares

1,003 E Shares

187,194 AL 1 Shares

187,194 AL 2 Shares  
187,193 AL 3 Shares

**Traduction française:**

CVC Europe Enterprise (Cayman) LP,  
1.002 Parts Sociales A  
1.003 Parts Sociales B  
1.003 Parts Sociales C  
1.003 Parts Sociales D  
1.003 Parts Sociales E  
187.194 Parts Sociales AL 1  
187.194 Parts Sociales AL 2  
187.193 Parts Sociales AL 3

Les sociétés comparantes déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation française donnée à la représentante des sociétés comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 7 juillet 2008. LAC/2008/27806. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101780/208/138.

(080117772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**IMM.- International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 29.045.

L'an deux mil huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société européenne "ALGEST S.E.", avec siège social à Luxembourg, 8, bld Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 31458,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Francis Jean Prosper LAGARDE, administrateur de société, résidant au 8, bld Paul Eyschen à L-1480,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée IMM.-INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5614 Mondorf-les-Bains, 7, Daundorf, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 29045,

constituée par acte du notaire Frank MOLITOR en date du 7 octobre 1988, publié au Mémorial C n ° 1 du 3 janvier 1989, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 8 novembre 1993, publié au Mémorial C n ° 609 du 28 décembre 1993.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-1480 Luxembourg, 8, bld Paul Eyschen, et modification subséquente du la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

2. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

100206

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1480 Luxembourg, 8, bld Paul Eyschen,

et modifie en conséquence la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. J. P. LAGARDE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 18 juillet 2008, LAC/2008/29915. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101781/208/53.

(080117564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Gecomad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.972.

L'an deux mille huit, le neuf juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christophe HUBEAU, employé privé, demeurant à L-5374 Munsbach, 15, rue du Château,
- 2.- Madame Edmée SCHEER, employée privée, épouse de Monsieur Christophe HUBEAU, demeurant à L-5374 Munsbach, 15, rue du Château,  
représentée par Monsieur Christophe HUBEAU, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 juin 2008,  
laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 3.- "EDMAROSA HOLDING S.A.", société anonyme holding, ayant son siège social à L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.480,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christophe HUBEAU, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Christophe HUBEAU et Madame Edmée SCHEER, prénommés, agissant en leur qualités de gérants de la société à responsabilité limitée "GECOMAD S.à r.l.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 197 du 3 mai 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 448 du 12 septembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 92 du 15 février 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 78 du 27 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 49.972, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de quinze (15) parts sociales, en date du 3 janvier 2008,

par Madame Edmée SCHEER, prénommée, à la prédite société "EDMAROSA HOLDING S.A.", au prix d'un euro (EUR 1,00), aux mêmes conditions que les quinze (15) premières parts sociales cédées en 1999.

2. Ensuite, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Edmée HUBEAU-SCHEER, prénommée, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
2.- Monsieur Christophe HUBEAU, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3.- "EDMAROSA HOLDING S.A.", trente parts sociales . . . . .	30
Total: cent parts sociales . . . . .	100"

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Hubeau, E. Schlessser.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC / 2008 / 23709. - Reçu douze euros 12€.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008101767/227/53.

(080117768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

#### **Scala Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.697.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée "SCALA ADVISORY S.A." ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 51.697.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C-1995, page 20331.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C no 203 du 25 février 2003, pages 9705 et 9706.

L'assemblée est présidée par M. Sandro CAPUZZO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme Secrétaire Mme Katia PIANINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme Scrutateur m. Dominique AUDIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président prie le notaire d'acter:

I) que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II) qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société "Montbrun Révision S.à.r.l.", avec siège à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. CAPUZZO, K. PIANINI, D. AUDIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 18 juillet 2008. LAC/2008/29916. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008101789/208/59.

(080117561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender, "Le Dôme" Mezzanine B.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"GLL Real Estate Partners, GmbH", a German private limited company, whose registered office is at Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany,

duly represented by Maître Pierre-Alexandre Delagardelle, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 8 July 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "GLL Management Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 116 672 and incorporated pursuant to a deed dated 23 May 2006 drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 24 June 2006, under number 1226.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 7 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the registered office of the Company from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office of the Company to the commune of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, so that it is worded as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg."

*Third resolution*

The sole shareholder decides that the above resolutions shall be effective as from 11 July 2008.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendacht, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

"GLL Real Estate Partners, GmbH", eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt, aufgrund einer ihm am 8. Juli 2008 erteilten Vollmacht.

Die von dem Vollmachtnehmer der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei den zuständigen Registerstellen einzureichen.

Die Erschienene ist alleiniger Gesellschafter der "GLL Management Company S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B 116 672 und laut, durch den unterzeichneten Notar erstellte Urkunde, am 23. Mai 2006 gegründet, worüber am 24. Juni 2006 unter der Nummer 1226 Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations erfolgte.

Die Erschienene, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, trifft hiermit in Übereinstimmung mit Artikel 7 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft und Artikel 200-2 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie ergänzt, folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Verwaltungsgesellschaft von 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg nach "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Satz des Artikels 4 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft abzuändern, um den Wechsel des Geschäftssitzes in die Gemeinde Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg widerzuspiegeln, so dass der Wortlaut wie folgt lautet:

"Der Sitz der Verwaltungsgesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt dass die voran genannten Beschlüsse am 11. Juli 2008 in Kraft treten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wurde und im Anschluss eine deutsche Übersetzung folgt; auf Verlangen der anwesenden Personen ist im Falle von Unstimmigkeiten zwischen englischer und deutscher Fassung die englische Fassung ausschlaggebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. A. DELAGARDELLE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 16. Juli 2008. Relation: EAC/2008/9577. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): BOIÇA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 06 AOÛT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101761/239/83.

(080117444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle German Income and Growth L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, represented by its general partner LaSalle German Income and Growth GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

hereby represented by M<sup>e</sup> Jennifer Ferrand, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago on 3 July 2008; the said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one hundred sixty-eight thousand fifty euro (EUR 168,050.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 380 on 15 March 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 26 February 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 808 of 3 April 2008 (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend the definition of Developments.

2 To amend article 25 (iv) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend the definition of Developments which shall forthwith read as follows:

"(iv). Developments. The Company and LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118529, may make together limited investments in speculative developments (which in aggregate, both for the Company and LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l. shall not exceed more than fifty percent (50%) of total assets upon full investment held by both companies) in selected markets such as Munich and Hamburg".

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to restate Article 25 (iv) of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"(iv) Developments. The Company and LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118529, may make together limited investments in speculative developments (which in aggregate, both for the Company and LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l. shall not exceed more than fifty percent (50%) of total assets upon full investment held by both companies) in selected markets such as Munich and Hamburg".

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle German Income and Growth L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, Grande Bretagne, représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Jennifer Ferrand, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago le 3 juillet 2008; ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent soixante-huit mille cinquante euros (EUR 168.050,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 le 15 mars 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 808 du 3 avril 2008 (la " Société ").

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification de la définition de Développements.

2 Modification de l'article 25 (iv) des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour.

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la définition de Développements qui aura la teneur suivante:

"(iv) Développements. La Société et LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118529, peuvent faire ensemble des investissements limités dans des développements de nature spéculative (lesquels dans l'ensemble, tant pour la Société et LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l. n'excéderont pas plus de cinquante pour cent (50%) de la valeur totale de l'investissement entier détenu par les deux sociétés) dans des marchés choisis tels que Munich et Hambourg."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 25 (iv) des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"(iv) Développements. La Société et LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118529, peuvent faire ensemble des investissements limités dans des développements de nature spéculative (lesquels dans l'ensemble, tant pour la Société et LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l. n'excéderont pas plus de cinquante pour cent (50%) de la valeur totale de l'investissement entier détenu par les deux sociétés) dans des marchés choisis tels que Munich et Hambourg."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9572. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101760/239/112.

(080117450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit belge "Etablissements Jean Wust", établie et ayant son siège social à B-4960 Malmedy, 151, route de Falize, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce de Verviers et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.443.595,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée: "S.à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87411, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 29 juillet 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Blanche MOUTRIER en date du 9 mars 2005, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 5 juillet 2005,

et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de Walferdange à L-9991 Weiswampach, Am Hock 1, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Weiswampach."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent trente euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008. Relation GRE/2008/3110. Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101763/231/42.

(080117698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**P.E.F. S.A., Paris Euro Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 70.955.

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARIS EURO FASHION S.A.", en abrégé "P.E.F. S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, coin rue Philippe II et rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.955, constituée originellement sous la dénomination de "ANTI-FLIRT S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 16 octobre 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange:

- en date du 3 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 16 novembre 1999, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "PARIS EURO FASHION S.A.", en abrégé "P.E.F. S.A."; et

- en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 958 du 5 novembre 2001,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 14 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Wincrange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer

- la deuxième phrase de l'article 7 des statuts;
- les mots "et pour la première fois en 2001" dans la première phrase de l'article 13 des statuts; et
- la deuxième phrase de l'article 14 des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - KRUMNAU - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008, Relation GRE/2008/3106. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101764/231/68.

(080117904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 98.903.

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SOKS S.A.", avec siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.490,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Edouard SAUER, commerçant, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

2) Monsieur Ali SHERWANI, consultant, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant à L-1370 Luxembourg, 104, Val Ste. Croix.

3) La société anonyme "CAN'T STOP", avec siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.600,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Edouard SAUER, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Indiact S.à r.l." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.903, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 17 mars 2004,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2334 du 17 octobre 2007,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 23 avril 2008, Monsieur Justin RENZAHO, indépendant, demeurant à L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof, a cédé ses vingt (20) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société anonyme "CAN'T STOP".

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Ed SAUER, agissant en ses qualités de gérant administratif et de représentant légal de la gérante technique, savoir "CAN'T STOP", la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les (100) parts sociales représentatives du capital social sont dorénavant détenues comme suit:

1) La société anonyme "SOKS S.A.", prédésignée, soixante parts sociales, . . . . .	60
2) Monsieur Ali SHERWANI, préqualifié, vingt parts sociales, . . . . .	20
3) La société anonyme "CAN'T STOP", prédésignée, vingt parts sociales, . . . . .	20
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAUER - SHERWANI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2008. Relation GRE/2008/3056. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101766/231/62.

(080118019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Al Wangerten SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue Nicolas Brucher.

R.C.S. Luxembourg E 3.932.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant au 15, rue Nicolas Brucher, L-5692 Elvange, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg;

2. Monsieur Pol Steinhäuser, administrateur de société, demeurant à L-5692 Elvange, 16, rue Nicolas Brucher, né le 19 septembre 1947 à Luxembourg.

ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile immobilière dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière (la "Société") qui prend la dénomination de "AL WANGERTEN SCI"

**Art. 2.** La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles bâtis et non bâtis, le tout à des fins non commerciales ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Elvange (Mondorf). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés, et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellé sur les biens propres de la Société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

## II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix mille Euros (€ 10.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent Euros (€ 100.-) chacune.

**Art. 6.** Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés, et, en cas de décès, aux descendants en ligne directe de l'associé.

**Art. 8.** Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers, y inclus son conjoint en cas de succession en ligne collatérale, doit au préalable proposer ces parts au(x) coassocié(s) qui aura/ont la possibilité d'acquérir ces parts au prix d'acquisition réévalué sur base de l'indice général des prix à la consommation. Le paiement est requis dans les trois mois de la cession.

Lorsque le(s) coassocié(s) n'exerce(nt) pas son/leur droit de préemption, l'associé cédant devient libre de céder les parts à des tiers à un prix correspondant au minimum au prix proposé au(x) coassocié(s).

**Art. 9.** Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

**Art. 10.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

## III. Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, élus par l'assemblée générale des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

**Art. 12.** Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances sauf pour l'acquisition et la disposition d'immeubles, qui requièrent une décision unanime des associés. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée à concurrence de dix mille Euros (€ 10.000.-) par la signature individuelle de chaque gérant et pour un montant illimité par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

**Art. 15.** Les assemblées des associés sont convoquées par écrit par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les convocations indiquent l'ordre du jour.

**Art. 16.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 17.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 18.** Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt ci-après, elle doit être composée d'associés représentant plus de la moitié de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 19.** L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport du/des gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le(s) gérant(s), accorde ou refuse la décharge au(x) gérant(s) et délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 20.** L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, sans préjudice de l'article huit.

Les décisions sur les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participations ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, et les modifications statutaires portant sur les articles 2 et 20 des statuts, requièrent la présence de tous les associés représentant l'intégralité du capital social et les résolutions doivent être prises à l'unanimité.

## IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### V. Disposition générale

**Art. 22.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants ès qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Alex Sulkowski, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
- Pol Steinhäuser, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Alex Sulkowski, prénommé;
  - Pol Steinhäuser, prénommé.
- 2) Le siège de la Société est établi au 15, rue Nicolas Brücher, L-5692 Elvange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2008. Relation: LAC/2008/32106. - Reçu à 0,5 %: cinquante euros (50 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008101807/211/126.

(080117740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

#### **CTP, Companies & Trusts Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/8/2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101772/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03539. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Woodlander Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/8/2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101774/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03568. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Leyla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/8/2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101779/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03565. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101895/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01873. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

100219

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101897/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01974. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.278.

Les comptes annuels pour la période du 4 août 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101892/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01907. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Kuranda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 55.601.

Par la présente, je soussigné John Broadhurst Mills déclare avoir démissionné de ma fonction d'administrateur de KURANDA S.A., société anonyme, avec effet au 20 juin 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

John Broadhurst Mills  
Administrateur

Référence de publication: 2008101876/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

Lors d'une résolution en date du 24 juillet 2008, l'associé unique de AIPP Asia Soparfi S.à r.l. a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
Signature

Référence de publication: 2008101860/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**WJH Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 27 juin 2008*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1734 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1734 Luxembourg;
- Monsieur W. Kenneth McCARTER, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WJH Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008101856/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Oakwood Global Finance Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.891.

—  
*Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 30 juin 2008*

1. Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

- Brian McMahon, né le 04.11.1968, in Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- Michele Cavigioli, né le 19.08.1969 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à 9, via Capuccio, 20123 Milan (Italie)
- Monica Porfilio, né le 13.01.1967 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle à Rome (Italie), avec adresse professionnelle à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Michael Culhane, né le 19.10.1968 à Leicester (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Grande-Bretagne
- Manuel Mendivil, né le 31.03.1966 à Madrid (Espagne), avec adresse professionnelle à 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Grande-Bretagne
- Andrea Silvestroni, né le 11.09.1960 à Russi (Italie), avec adresse professionnelle à 1, Via Ciovassino, 20121 Milan (Italie).

2. Les actionnaires ont nommé avec effet au 30 juin 2008 M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008 (en remplacement de M. Jean-Louis Camuzat, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oakwood Global Finance Management SA*

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008101880/1649/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,  
(anc. GAP-W International Sàrl).**

**Capital social: USD 8.502.780,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 97.761.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 27 juin 2008*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg;
- Monsieur Christopher J. LANNING, administrateur, demeurant 62, W. 91<sup>st</sup> Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA
- Mr Thomas J. MURPHY, administrateur, demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAP-W International SV*

Signature

Référence de publication: 2008101854/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Romaco S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 106.826.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 15 juillet 2008*

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Madame Andrée Molitor, demeurant 100, rue de la Gare à L-8325 Capellen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

2. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, demeurant 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

3. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Koenraad Van der Borgh, demeurant 100, rue de la Gare à L-8325 Capellen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

4. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., demeurant 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101849/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Eurofortius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.008.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 juin 2008*

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Schintgen Marc, demeurant professionnellement 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, demeurant professionnellement 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Auditas S.A., ayant son siège social 137, rue de Cents à L-1319 Cents, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101850/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

### **Ferrol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.458.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2008*

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 11 octobre 2007 de coopter Monsieur FERROLI Dante, Industriel, né le 17.12.1929 à MONTEFORTE D'ALPONE, Italie, avec adresse professionnelle au 78/A Via Ritonda, I-37047 SAN BONIFACIO, comme nouvel administrateur à la place de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore.

Monsieur FERROLI Dante est renommé administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FERROLI INTERNATIONAL S.A.

Angelo DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008101868/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

### **Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

*Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 30 juin 2008*

1. Le mandat de M. Andreas Demmel, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, été renouvelé en tant que commissaire aux comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

2. Les actionnaires ont nommé avec effet au 30 juin 2008 M. Michael Lynch, né le 23 janvier 1978 à St Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et M. Charles Etonde, né le 27 février 1976, à Douala (Cameroun), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg comme commissaires aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008 (en remplacement de M. Fredrik Arneborn et Jean-Louis Camuzat, démissionnaire).

Les commissaires de la société sont désormais les suivants:

M. Charles Etonde, M. Michael Lynch et M. Andreas Demmel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100223

*Pour Oakwood Global Finance SCA*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008101877/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02401. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Narua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.123.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juillet 2008*

Les démissions de Mesdames RIES-BONANI Marie-Fiore et SCHEIFER-GILLEN Romaine de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire de la société est acceptée.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), et Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéances lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéances lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

NARUA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008101864/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03477. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
  - Monsieur Phillippe Lhoest (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
  - Monsieur Christopher Wetherhill (résident à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermuda)
- et

- Monsieur Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Pour HDF SICAV DIVM (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008101898/41/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03282. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**IRI Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.891.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 juillet 2008*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler pour 6 ans le mandat de Président du Conseil d'administration de Madame Danielle DEUMER, demeurant 172, Senonchamps à B-6600 BASTOGNE. Son mandat prendra fin en 2014 à l'issue de l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Wiltz, le 10 juillet 2008.

Danielle DEUMER / Norbert MEISCH / Francis ROMANO.

Référence de publication: 2008101896/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**IRI Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.891.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2008*

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Madame Danielle DEUMER demeurant 172, Senonchamps à B-6600 BASTOGNE, de Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE et de Monsieur Francis ROMANO demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Madame Danielle DEUMER demeurant 172, Senonchamps à B-6600 BASTOGNE, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Madame Danielle DEUMER pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., sise 14, rue Pasteur à L4276 ESCH SUR ALZETTE arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Wiltz, le 10 juillet 2008.

Danielle DEUMER / Norbert MEISCH / Francis ROMANO

La Présidente / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008101893/597/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Lybra Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101891/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01909. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.